	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 1 sur 8

### **PRÉSENTS :**

- Représentants des résidents :
  - Huguette DAMASE (arc-en-ciel), Marie MARANDEL (floralies), Renée LAURENT (lilas), Margueritte VERNISSE (lilas)
- Représentante des mandataires :
  - Jeannine PETELET (arc-en-ciel),
- Représentants des familles :
  - Monique CHARNET (papillons), Patrick SIGAUD (lilas), Maryse RATINIER (floralies)
- Représentants du personnel :
  - Delphine DAJOUX (animation), Fabrice JARDY (arc-en-ciel), Sandrine GIROUD (floralies)
- Equipe de Direction :
  - Michael MERCIER (Directeur), Marylin JOUBERT de CHIVRE (Cadre de santé secteur 1)
- Assistaient à titre consultatif : François REMBERT, responsable des services techniques, Véronique BEZANÇON (représentante des personnels, suppléante, lilas)

### **EXCUSÉS :**

- Patricia DESCOURS (Cadre Supérieure), Jessica COSSON (responsable ressources humaines et qualité, gestion des risques et cadre administrative du pôle « cuisine commune »)
- Séverine PISSOCHET, Représentante des personnels
- Maryse BRUN, Alain POUZERAT, Représentants des familles
- Antoine LAHAIX, Roland FAVIER, Représentants des résidents

**Présidente de séance :** Jeannine PETELET, représentant des mandataires

**Secrétaire de séance :** Marina LAURENT, gestionnaire bureau des entrées


\*  
\* \*

La séance est ouverte à 10h40.

M. MERCIER, directeur, salue l'arrivée de Mme CHARNET (représentante des familles PAPILLONS) et de M. SIGAUD (représentant des familles LILAS).

Mme PETELET, présidente, excuse l'absence de : M. FAVIER et M. LAHAIX / M. POUZERAT, Mme BRUN et Mme GUERIN (en congés) / Mme PISSOCHET / Mme COSSON.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 2 sur 8

- Approbation du précédent compte-rendu
- Modalités de gestion des déchets
- Anniversaires du mois
- Commission des menus
- Tarifs 2024
- Mutualisation des pharmacies
- Résultats audits hygiène
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Projet architectural
- Retour sur la réunion des nouveaux arrivants et sur les permanences (livret d'information)
- Suivi des dossiers du CVS précédent (livret d'information)
- Questions diverses

\*  
\* \*

## 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2024

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Modalités de gestion des déchets


M. MERCIER, Directeur, rappelle les obligations de tri qui pèsent sur l'établissement et ses usagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet, en plus du tri des déchets recyclables (sacs jaunes) déjà en place, il est fait obligation aux établissements de trier les bio-déchets, notamment les déchets issus des repas.

M. MERCIER liste les bio-déchets produits quotidiennement par l'EHPAD et ses usagers : épluchures, restes des repas non servis et restes des assiettes non mangés par les résidents.

Une réunion avec le SICTOM est prévue le lendemain (10 avril), afin de déterminer les modalités de récolte de ces bio-déchets. Il faut savoir que le stockage de ces déchets et leur collecte, qu'elle soit assurée par le SICTOM ou bien un partenaire privé du SICTOM, va représenter un coût supplémentaire non négligeable. Cette collecte des bio-déchets va s'avérer nécessaire car le SICTOM ne collectera plus les bio-déchets à compter du mois de juin 2024.

Mme PETELET, présidente, rappelle que le SICTOM est un syndicat intercommunal et qu'il est administré par des élus. Elle déplore cette position et souhaiterait que les élus fassent en sorte que le SICTOM ait une position moins radicale concernant la collecte des bio-déchets.

Mme COSSON soumet, pour avis, les solutions à l'étude.

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 3 sur 8

Proposition, pour avis du CVS :

- Trier les déchets alimentaires non servis aux résidents (ce qui reste dans les bacs gastronomes en fin de service) pour un don à un chenil ou bien à des agriculteurs.  
*Approuvé à l'unanimité.*
- M. MERCIER explique que, pour l'instant, les bio-déchets issus des restes de nourriture servie dans les assiettes des résidents ne sont pas concernés. Il souhaite d'abord que les services vétérinaires et le SICTOM, qui n'ont pas la même position sur le sujet du devenir de ces déchets, se mettent d'accords. Le SICTOM souhaite que ces bio-déchets soient compostés. Les services vétérinaires préconisent qu'ils soient incinérés car ils peuvent contenir des restes de médicaments servis aux résidents (et mélangés avec la nourriture).  
*Approuvé à l'unanimité.*

Les membres du Conseil demandent à ce qu'il soit fait appel aux agents qui ont des animaux afin de leur donner une partie des restes alimentaires. > *sera étudié en lien avec les services vétérinaires.*

Il est également précisé qu'il faudra que les agents fassent attention aux quantités servies aux résidents lors des repas. Attention à ne pas trop remplir leur assiette car la nourriture qui est dans l'assiette ne peut pas être donnée aux chenils ou aux agriculteurs. Mieux vaut privilégier le fait que les résidents se resservent.

M. MERCIER précise que des affiches ont déjà été diffusées. D'autres seront créées et diffusées pour expliquer les consignes de tri des bio-déchets.

Ces solutions seront plus économiques et écologiques que la récupération des bio-déchets assurée par une entreprise privée (dont certaines, contactées, assurent une tournée jusqu'à Lyon).

Un point sera fait lors du prochain Conseil, sur l'avancement des solutions mises en œuvre.


### 3 - Anniversaires du mois

Delphine, Animatrice, a fait remonter le constat suivant : chaque mois, les anniversaires des résidents sont célébrés par un cadeau, le jour J, puis par un gâteau d'anniversaire, une fois par mois qui permet de fêter les anniversaires de tous les résidents (le dernier jeudi du mois). Ce gâteau passe inaperçu, car il est servi au moment du repas et aucune communication n'est réalisée autour.

Ce constat est partagé en interne et par l'ensemble des membres du Conseil.

*Un débat s'ensuit sur le jour où remettre les cadeaux aux résidents (le jour J de l'anniversaire ou bien, une fois par mois, en même temps pour tous les résidents qui ont eu leur anniversaire au cours du mois).*

Véronique BEZANÇON, représentante des personnels (LILAS) propose de garder les cadeaux des résidents dans le service pour le donner le jour J (jour de l'anniversaire).

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 4 sur 8

Marylin JOUBERT, cadre de santé secteur 1, pense que les anniversaires doivent se fêter le même jour, pour que les résidents soient réunis autour du gâteau.

Marie RUFFAUX, représentante des personnels (hirondelles) pense que ce ne sera pas apprécié de faire attendre le résident pour donner tous les cadeaux en même temps.

Proposition de la Direction :

- Remettre une carte aux résidents le jour de leur anniversaire ; ne pas leur remettre de cadeaux.
- Remettre les cadeaux d'anniversaire de tous les résidents le jour du gâteau.
- Communiquer autour du gâteau.

*Vote : Distribuer le cadeau d'anniversaire le jour de l'anniversaire*

*Votants : 19 – Contre : 15 – Pour : 4 – Abstention : 0*

*Un autre débat a lieu : Fait-on un gâteau d'anniversaire en même temps que le repas de midi ou bien, plutôt dans l'après-midi au moment de la collation ?*


Céline SAINT-ANDRE, Représentante des personnels (harmonie) et Vanessa GILLES, Infirmière référente Harmonie proposent de faire un repas spécial sur le service Alzheimer HARMONIE, pour le jour des anniversaires, repas au cours duquel le gâteau d'anniversaire serait servi aux résidents.

Pour les autres services, le gâteau d'anniversaire serait servi au moment de la collation.

*Vote : Gâteau d'anniversaire servi au moment de la collation le dernier jeudi du mois, pour tous les services sauf pour HARMONIE : gâteau servi au moment du repas*

*Approuvé à l'unanimité.*

Marie RUFFAUX propose de signaler sur le menu que le dernier jeudi du mois a lieu la fête d'anniversaire des résidents avec un gâteau.

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 5 sur 8

#### 4 - Commission des menus

M. MERCIER revient sur le nouveau format de la commission des menus, format mis en place par Mme COSSON, cadre administrative du pôle de la cuisine commune et les cuisiniers. Le format précédemment ne convenait pas car il ne permettait pas d'avancer, concrètement, sur l'amélioration de la qualité des repas et de leur présentation.

Une réflexion a donc été engagée.

Un nouveau fonctionnement de la commission des menus a été mis en place. Une commission-test avec un groupe-test de résidents a été créée.

Le nouveau mode d'organisation de la commission des menus :

- Réunion hebdomadaire avec les résidents et Jessica COSSON, autour des fiches d'avis sur les repas (passage en revue des menus de la semaine précédente avec les points positifs et les points négatifs).
- Réunion régulière avec les cuisiniers et les résidents de la commission des menus.

Mme LAURENT, représentante des résidents (lilas), a intégré ce groupe-test. Elle explique ce nouveau mode de fonctionnement de la commission des menus aux membres du Conseil.

M. FAVIER, représentant des résidents, hirondelles, est nouvellement arrivé sur la commission.

*Avis du CVS : Sur le nouveau format de la commission des menus, tel qu'il a été présenté.*


*Adopté à l'unanimité.*

Par ailleurs, M. MERCIER fait un point concernant le marché d'approvisionnement en denrées alimentaires, lancée en partenariat avec la communauté de communes du Pays de LAPALISSE. Ce marché va permettre de désigner les fournisseurs qui approvisionnent la cuisine commune au cours des prochaines années. Afin d'associer les usagers, les résidents de l'EHPAD et les délégués de classe de l'école élémentaire ont goûté les produits proposés par les différents candidats. Ils les ont classés par ordre de préférence. Ces résultats ont permis d'attribuer une note technique à chacun des fournisseurs. La commission de sélection des offres aura lieu le 30 avril prochain.

#### 5 - Tarifs 2024

M. MERCIER revient sur les tarifs annoncés lors de la séance précédente du Conseil. Les tarifs évoqués en CVS en janvier 2024 étaient incorrects. En effet, si l'ordre de grandeur de l'augmentation annoncée (+5% par rapport à 2023) était correct, les montants ne correspondent pas à ceux réellement validés par le Président du Conseil départemental dans son arrêté de tarification.

M. MERCIER a donc écrit un courrier aux membres du CVS avec les nouveaux tarifs applicables.

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion : <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 6 sur 8

Les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024. Ils sont les suivants :

### **TARIFS EHPAD 2024**

- Le prix de journée hébergement :

- ◆ Chambre double : **53.93 €**
- ◆ Chambre simple : **57.15 €**

**ATTENTION aux différences de tarifs :**

✎ *Entre chambre double et chambre simple : 3.22€  
soit **99.82€** pour un mois*

Résidents âgés de moins de 60 ans : **75.96 €**

- Le prix de journée dépendance :

- ◆ GIR 1-2 : 23.21 €
  - ◆ GIR 3-4 : 14.72 €
  - ◆ GIR 5-6 : 6.25 €
- } *Le montant du GIR 5-6 correspond au ticket modérateur.*

- Le prix de journée réservation :

- ◆ Chambre double : **40.00 €**
- ◆ Chambre simple : **43.00 €**

Les familles ont reçu un courriel pour les informer des nouveaux tarifs 2024.


Mme LAURENT, gestionnaire du bureau des entrées revient sur les modalités d'information des familles ne disposant pas d'une adresse mail : ces familles ont reçu un courrier postal. Il est rappelé que seul le référent familial n°1 ou bien le tuteur, le cas échéant, reçoit le courrier. C'est au référent familial ou au tuteur de passer l'information aux autres membres de la famille.

Enfin, il est précisé que la facturation des GIR est spécifique pour les résidents habitant dans une commune de l'ALLIER avant leur entrée à l'EHPAD. Ces résidents ne sont facturés que du GIR 5-6. Le GIR 1-2 et 3-4, le cas échéant, est facturé directement au Conseil départemental de l'ALLIER, qui le règle à l'EHPAD. Pour les résidents habitant dans une commune située hors du département de l'ALLIER avant leur entrée à l'EHPAD,

Compte-tenu ce que qui précède (= les tarifs 2024 proposés au CVS en janvier 2024 ont évolué), les nouveaux tarifs sont soumis aux votes.

*Avis du CVS : Tarifs 2024*

*Votants : 19 – Pour : 16 – Contre : 3*

	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 7 sur 8

## 6 - Projet de mutualisation des pharmacies à usage intérieur (PUI)

Une note a été envoyée aux membres du Conseil pour leur expliquer le projet de mutualisation des pharmacies des EHPADs de l'ALLIER.

Cette note sera adressée à l'Agence Régionale de Santé.

M. MERCIER revient sur les principaux éléments de la mutualisation des PUIs des EHPADs de l'ALLIER.

Les membres du Conseil n'émettent pas d'observations et ne forment pas d'oppositions à cette mutualisation.

## 7 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Le CPOM a été signé en mars 2024. Un exemplaire sera adressé à chaque membre de l'instance avec le compte-rendu.

Le CPOM est disponible sur le logiciel qualité AGEVAL®. Un exemplaire numérique est également disponible sur le site internet de l'EHPAD [www.ehpap-lapalisse.com](http://www.ehpap-lapalisse.com), rubrique « Découvrir l'EHPAD ».

La coupe PATHOS a été réalisée. L'établissement ne perd pas de dotation. C'est une bonne nouvelle.

## 8 – Projet architectural


La consultation pour sélectionner les entreprises qui participeront à l'extension et à la réhabilitation de l'EHPAD a été lancée. Au 8 avril, ce sont 50 entreprises qui ont répondu et souhaitent participer aux travaux.

- Les entreprises répondent jusqu'au 29/04/2024.
- CAO (commission d'appel d'offre) n°1 : 21/05/2024
- CAO n°2 : 19/06/2024
- Préparation du chantier et Fondations spéciales : juin – juillet 2024
- Début de la construction : septembre 2024

## 9 – Retour sur la réunion des nouveaux arrivants et permanence des représentants des familles

M. SIGAUD, Représentant des familles, revient sur la réunion des nouveaux arrivants. Il indique que cette réunion est intéressante pour connaître mieux l'EHPAD. Pour rappel, cette réunion est mise en place une fois par trimestre. Elle a pour objet de rassembler les familles des résidents entrés au cours des 3 derniers mois afin de leur donner des informations, à distance, sur le fonctionnement de l'EHPAD et afin de permettre aux familles de rencontrer les différents acteurs de l'EHPAD afin d'échanger avec eux. Il est à noter que les représentants des personnels au CVS assistent à ces réunions au même titre que les membres de l'équipe de direction et la gestionnaire du bureau des entrées et dialoguent avec les familles, lors du pot qui clôture cette rencontre.



	<b>Démarche Qualité</b> <b>Compte-Rendu du CVS</b> <b>Conseil de Vie Sociale</b>	Date réunion <b>09 avril 2024</b>
		N° de version : 2 Date de rédaction : 20/04/2024 Rédacteur : Marina LAURENT
		Page: 8 sur 8

## 10 – Résultats de l’audit hygiène

Cet audit a été réalisé par un organisme externe : l’équipe mobile d’hygiène hospitalière du Centre Hospitalier de VICHY. Concrètement, les équipes auditrices sont passées dans les services au moment des toilettes le matin, afin de vérifier la bonne application des protocoles d’hygiène.

Cet audit est disponible sur AGEVAL© et sur simple demande auprès des équipes d’encadrement.

Les principaux points d’amélioration des pratiques d’hygiène sont les suivants :

- Le respect des bonnes pratiques de temps et de gestuelle pour le lavage des mains.
- Le port systématique d’un tablier jetable en plastique lors de la réalisation de soins souillants.
- L’utilisation systématique, et unique, des lave-bassins pour laver les bassins.
- La mise en place de panières dans toutes les unités.
- Le travail en pré-imprégnation lors de l’entretien de l’environnement du résident.
- Le remplacement des chariots de *nursing* actuels par des chariots récents, facile à entretenir et dotés d’une boîte OPCT.

*> Demande du service harmonie d’une conduite à tenir pour l’entretien des bassins en l’absence de lave bassin dans le service.*

## 11 – Questions diverses

- Demande d’installation de paravents à arc-en-ciel, pour préserver l’intimité des résidents en chambre double *> sera étudié ; demande du médecin.*
- Information : la fille de M. D veut bien aider pour les animations, en tant que bénévole. *> Il lui sera proposé de signer la charte.*

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Fin de séance à 12h20.

**Prochain CVS : 11 juin à 14h30.**

La Présidente,  
Jeannine PETELET,

Présidente,  
  
 Représentante des mandataires.